

Michèle Tribalat¹

***LES CONCENTRATIONS ETHNIQUES EN
FRANCE***

L'immigration étrangère est une réalité qui touche à peu près tous les pays européens, depuis plusieurs décennies (voire plus) pour nombre d'entre eux et depuis un peu plus de vingt ans seulement pour les pays nordiques comme la Norvège ou le Danemark et les pays du sud, l'Espagne et l'Italie tout particulièrement. Si l'on met de côté ces derniers, où la migration de main-d'œuvre domine largement, la dynamique démographique liée à l'installation de populations immigrées originaires de pays aux pratiques culturelles et religieuses très différentes de celles des autochtones suscite partout les mêmes interrogations anxieuses. Partout, des concentrations ethniques se sont formées dans les grandes métropoles ou dans leur périphérie, transformant considérablement le peuplement urbain. Ces concentrations favorisent la vie en vase clos et dessinent souvent des lieux de relégation. Ces concentrations doivent donc être connues aussi précisément que possible, étudiées et suivies avec la plus grande attention. Encore faut-il disposer des outils statistiques pour le faire.

À l'exception de ceux du nord de l'Europe¹, les pays européens n'ont pas développé d'outils systématiques permettant de mesurer l'importance des populations d'origine étrangère résultant de l'immigration étrangère (immigrés et leurs descendants). La France n'a produit qu'exceptionnellement les informations nécessaires à cette estimation et ses recensements ne donnent, à condition de conduire les exploitations adéquates, que des indications partielles. Par ailleurs, les données de recensement valent pour l'année de sa réalisation et la France reste longtemps sans information dans l'attente des résultats du recensement suivant. Aujourd'hui, il n'est toujours pas possible d'avoir des informations plus fraîches que celles datant de 1999. Le remplacement du recensement par des enquêtes partielles annuelles de grande ampleur devrait remédier à cette carence², pourvu qu'on ne s'intéresse pas à des niveaux géographiques trop fins. Or, si les concentrations régionales donnent des indications

¹Michèle Tribalat est directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques. Cette étude a été réalisée en étroite collaboration avec Bernard Aubry, de la direction régionale de l'INSEE Strasbourg.

globales de tendance, elles font généralement la moyenne entre zones où les concentrations sont très variables. Il est donc difficile de faire l'économie de ces niveaux géographiques fins.

Indicateur de concentrations ethniques au recensement

Seul le recensement permet de décliner finement tous les niveaux géographiques, du national au communal. Mais, sans les informations utiles pour cerner la descendance, notamment le pays de naissance des parents³, il ne permet pas de mesurer complètement la première génération née en France, celle des enfants d'immigrés. Néanmoins, pourvu qu'on se limite à des âges où les enfants vivent encore chez leurs parents - ici moins de 18 ans -, il est possible de donner une estimation convenable du nombre de personnes appartenant à cette première génération auxquels s'ajoutent les enfants, beaucoup moins nombreux, nés à l'étranger arrivés en France avant leur majorité⁴ et encore mineurs au moment du recensement. Dans ce qui suit, seront dits d'origine étrangère les enfants vivant avec au moins un parent immigré. Le caractère partiel de cette estimation - il ne porte que sur les mineurs - constitue un handicap tout relatif dans la mesure où l'essentiel des questions sur les populations d'origine étrangère portent, aujourd'hui, sur les jeunes. Ce sont eux qui sont les plus visibles dans l'espace public et qui sont, parfois, les plus turbulents. Par ailleurs, cet indicateur a une dimension prospective que la proportion d'étrangers ne possède pas. La proportion de jeunes d'origine étrangère âgés de moins de 18 ans à une date *t* donne une idée⁵ de celle des jeunes adultes d'origine étrangère vingt ans plus tard, laquelle sera augmentée des immigrés de fraîche date. Cependant, il faut bien prendre garde que les vagues migratoires donnent lieu à des vagues de naissances décalées dans le temps⁶ qui, après un certain temps, font décroître l'indice de concentration de manière factice alors que la concentration ne fait que se déplacer dans des tranches d'âges supérieures. Toute diminution du poids d'une origine particulière dans l'ensemble des mineurs ne correspond pas nécessairement à une diminution équivalente de la présence relative de l'ensemble de la population de cette origine.

L'indicateur de concentration ethnique a été expérimenté lors du recensement de 1990 et s'est révélé très prometteur⁷. Par ailleurs, si nous ne connaissons pas vraiment les concentrations ethniques en France⁸, *a fortiori* sommes-nous incapables de nous représenter à quel point le peuplement de certains lieux s'est transformé. La base SAPHIR, élaborée par Bernard Aubry à l'INSEE Strasbourg, constitue un outil intégré des données des recensements successifs qui remet en perspective les données les plus récentes et permet de restituer l'ampleur des bouleversements qui ont affecté la population de certains territoires au cours des trente dernières années (1968-1999). L'INSEE vient de reconnaître une sous-estimation de la population immigrée au recensement de 1999⁹. Par voie de conséquence, il est probable que les concentrations soient, elles aussi, sous-estimées, notamment dans les zones urbanisées où elles sont déjà les plus élevées. Les tendances de fin de période en sont donc un peu faussées : les accroissements ont sans doute été plus nets et les baisses moins marquées.

Impact décisif de l'Ile-de-France

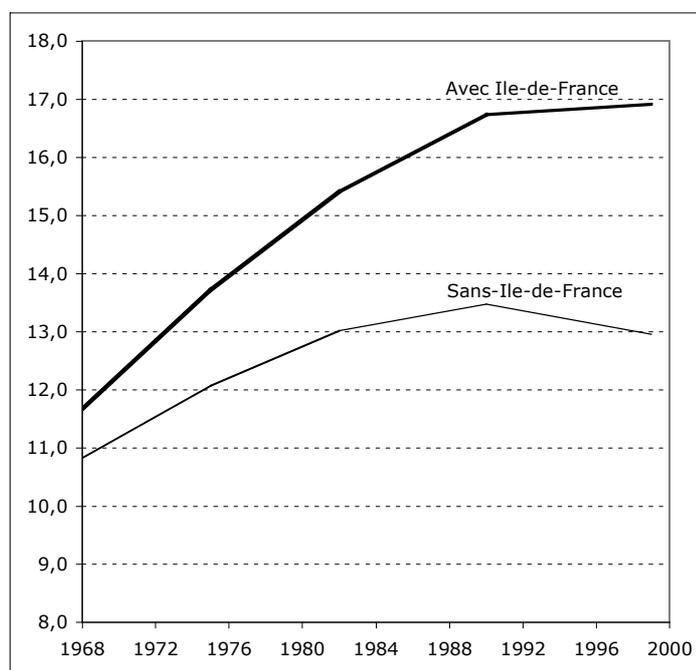
En 1999, sur 12,5 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans, un peu plus de deux millions étaient d'origine étrangère (c'est-à-dire enfants d'immigré(s)), soit près de 17 % de la classe d'âge. En trente ans, c'est la conjugaison de la baisse du nombre d'enfants de parents nés en France (-14 %) et la hausse du nombre de ceux de parents immigrés (+33 %) qui explique l'augmentation de 45 % de la proportion de jeunes d'origine étrangère. La jeunesse originaire d'Europe du Sud a connu un reflux spectaculaire tandis que le nombre de jeunes d'origine maghrébine était multiplié par 2,6 de 1968 à 1990 et connaissait ensuite une légère baisse : ils étaient 830 000 en 1999. D'autres origines sont apparues encore plus récemment. Ainsi, il n'y avait que très peu de jeunes d'origine noire africaine en 1968 : 15 000. Ils étaient, en 1999, près de 280 000, et pour beaucoup d'entre eux en Ile-de-France.

C'est d'ailleurs l'Ile-de-France qui imprime grandement sa marque à la croissance de la proportion de jeunes d'origine étrangère en France, passée de 11,7 % à 16,9 % en trente ans. Sans elle, cette proportion aurait atteint 13,5 % en 1990 et aurait légèrement décliné ensuite, reculé à prendre avec précaution, compte tenu de la plus grande imprécision du recensement de 1999 (graphique 1). Sans l'Ile-de-France, le nombre de jeunes d'origine étrangère se serait accru de 6 % seulement au lieu de 33 %. La proportion de jeunes d'origine étrangère a donc très fortement augmenté en Ile-de-France : de 16 % à 33,5 %. En Alsace aussi où elle est passée de 11,9 % à 20,1 %.

Cette croissance a épargné cinq des huit régions de plus forte localisation en 1968 : PACA (20,1 % en 1999, contre 23,1 en 1968), Languedoc-Roussillon (18,8 %, contre 22,3 %), Midi-Pyrénées (14,3 %, contre 15,9 %), Lorraine (14,1 %, contre 18,1 %) et Nord-Pas-de-Calais (9,5 %, contre 10,6 %). Mais la proportion de jeunes d'origine étrangère a beaucoup augmenté dans les régions d'un grand arc ouest /centre autour de l'Ile-de-France remontant jusqu'en Picardie. Dans beaucoup d'entre elles, la proportion de jeunes d'origine étrangère est restée malgré tout faible. Mais elle atteignait quand même 14 % en 1999 dans la région Centre (contre 6 % seulement en 1968), 9,9 % en Haute-Normandie (contre 4,4 % en 1968). En 1999, aucune région ne comptait moins de 4 % de jeunes d'origine étrangère en 1999 (4,2 % en Bretagne).

En 1999, les six régions aux plus fortes concentrations étaient par ordre décroissant : l'Ile de France (33,5 %), la Corse¹⁰ (22,2 %), l'Alsace (20,1 %), PACA (20,1 %), Rhône-Alpes (19,6 %) et Languedoc-Roussillon (18,8 %).

Graphique 1. Impact de l'Ile-de-France sur l'évolution de la proportion de mineurs d'origine étrangère (en %) au fil des recensements (1968-1999)
Champ : enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans une famille



Dans la plupart des régions, comme au niveau national, la dominante Europe du Sud s'est effacée au profit des origines africaines, maghrébines surtout. Ainsi, en 1999, en Ile-de-France, 11,5 % des jeunes étaient d'origine maghrébine, 7 % d'origine noire africaine. Au total, près d'un jeune sur cinq était d'origine africaine (Maghreb compris) ou turque. L'Ile-de-France a été la terre d'élection des migrations noire africaines, ce que reflète bien l'implantation des jeunes de cette origine : environ 60 % y résidaient en 1999. Le nombre de mineurs d'origine noire africaine est probablement celui qui va connaître le plus fort accroissement dans les années qui viennent. L'immigration subsaharienne a encore très fortement augmenté au cours des dernières années. Le nombre des immigrés adultes d'Afrique noire se serait accru de 45 % sur la période 1999-2004¹¹, même si cet accroissement est sans doute un peu surestimé en raison de la sous-estimation de la population immigrée en 1999. Et la région parisienne figure toujours parmi les destinations préférées des immigrants. Plus de 40 % des flux d'immigrants de long terme ont été enregistrés en Ile-de-France ces dernières années quand seulement un peu plus de 18 % de la population française y résidait¹².

Un jeune de Seine-Saint-Denis sur deux est d'origine étrangère

En 1968, un seul département connaissait une concentration supérieure à 30 % : les Pyrénées-Orientales (33,5 %). Les plus fortes concentrations se trouvaient alors dans le sud de la France avec, derrière les Pyrénées-Orientales, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, et en Moselle dans l'est de la France où la concentration tournait autour de 25 %. En 1999, elle

est supérieure à 25 % dans presque tous les départements franciliens, à l'exception de la Seine-et-Marne où elle approche 24 %. Dans aucun d'entre eux elle ne dépassait 19 % en 1968. En 1999, ces départements étaient en tête pour leur concentration ethnique avec 50,1 % en Seine-Saint-Denis, 39,7 % à Paris, 35,2 % dans le Val-de-Marne, 34,1 % dans le Val-d'Oise, 31,6 % dans les Hauts-de-Seine, 25,5 % dans l'Essonne, 25,2 % dans les Yvelines et 23,9 % en Seine-et-Marne.

En Seine-Saint-Denis, la proportion de jeunes d'origine étrangère a été multipliée par 2,7 passant ainsi de 18,8 % à 50,1 % en trente ans. Ce département, en tête aujourd'hui, était en dix-septième position en 1968. Sur l'ensemble de la période, le nombre d'enfants dont les deux parents sont nés en France n'a cessé d'y diminuer : la déperdition totale a été de 41 %, soit beaucoup plus que la diminution observée au niveau national (13,5 %). Parallèlement le nombre de jeunes d'origine étrangère y a été multiplié par 2,5. La conjonction d'une formidable croissance de la jeunesse d'origine étrangère et d'un recul de celle d'origine française dessine donc un processus de substitution qui marque d'ailleurs Paris et l'ensemble de la petite couronne. Mais c'est en Seine-Saint-Denis qu'il a pris le plus d'ampleur et semble le plus durable, sans arrêt ni infléchissement dans le retrait des familles d'origine française. Mais il a été, globalement, presque compensé par l'apport en jeunes d'origine étrangère : la Seine-Saint-Denis a perdu 110 000 enfants de deux parents nés en France quand le nombre des enfants d'au moins un parent immigré augmentait de 103 000. Au total, le département a perdu 5 % de jeunes seulement, grâce à l'apport de l'immigration. L'origine des enfants d'immigrés s'est aussi profondément modifiée. La proportion de jeunes d'origine maghrébine a été multipliée par près de trois en trente ans (20,5 % en 1999 contre 7,7 % en 1968) et celle d'origine subsaharienne, quasiment nulle en 1968, était, en 1999, proche de 12 %. Au total, près d'un jeune sur trois vivant en Seine-Saint-Denis était d'origine africaine (Maghreb compris).

Les communes aux plus fortes concentrations

En 1968, le nombre de communes de plus de 10 000 habitants¹³ à concentration au moins égale à 30 % était relativement faible : une cinquantaine, contre un peu plus de deux cents trente ans plus tard. Deux villes de la région parisienne seulement étaient du nombre, Nanterre et Garges-lès-Gonesse, et deux arrondissements parisiens (le deuxième et le troisième). Huit communes étaient situées en Moselle et liées à l'extraction minière avec, en tête, Behren-lès-Forbach, petite ville comprenant alors une douzaine de milliers d'habitants dont beaucoup d'origine italienne. En 1968, 72 % des jeunes de la ville étaient d'origine étrangère et 43 % étaient des enfants d'immigré(s) d'Italie. Cette ville détenait le record absolu de la concentration, sur la période, devant les plus fortes concentrations de la région parisienne de la fin du XX^e siècle. En 1999, Behren-lès-Forbach a régressé au 35^{ème} rang, mais comptait encore plus d'un jeune sur deux d'origine étrangère. En 1999, 41 % des jeunes de la commune étaient d'origine maghrébine quand ceux d'origine italienne ne comptaient plus que

pour 7 %. Aucune autre ville française de quelque importance ne connaissait une concentration supérieure à 50 %. La deuxième ville mosellane se distinguant par sa concentration en 1968 était Fameck avec 47 % de jeunes d'origine étrangère. Pour la Moselle, il fallait y ajouter Rombas (43 %), Creutzwald (39 %), Freyding-Merlebach (38 %), Hayange (36 %), Forbach (34 %) et Stiring-Wendel (33 %). Dans certaines d'entre elles, la proportion de jeunes d'origine étrangère a beaucoup baissé, comme à Hayange où elle a été presque divisée par deux alors que la population de la commune perdait un tiers de ses habitants et où aucune « relève » maghrébine n'a contrebalancé l'effacement progressif de la contribution de l'immigration italienne.

Dans le haut du tableau des concentrations se joignaient à ces villes mosellanes huit communes ou arrondissements des Bouches-du-Rhône, où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépassait 30 % : les 16^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 10^{ème} arrondissements marseillais des quartiers nord de Marseille (avec une concentration allant de 46 % dans le premier à 31 % dans le dernier), auxquels il faut ajouter Gardanne (38 %) Marignane (36 %), Berre-L'Étang (36 %) et Port-de-Bouc (32 %). À Gardanne, la progression globale du nombre de jeunes en trente ans (20 %) ne doit rien à la présence d'enfants d'immigrés dont le nombre s'est effondré (54 %) avec l'effacement de l'immigration italienne, mais tout à la population d'origine française dont la jeunesse s'est accrue de 68 %. Gardanne est emblématique de ce dynamisme démographique « autochtone » qui marque globalement le sud de la France. Dans l'Isère, quelques communes présentaient aussi une concentration supérieure à 30 % en 1968. C'était le cas de Fontaine (44 %), Saint-Martin-d'Hères (44 %), Échirolles (36 %) et Pont-de-Claix (33 %). En trente ans, la proportion de jeunes d'origine étrangère s'y est maintenue et a même parfois augmenté jusqu'en 1990. Dans le Rhône, Vaulx-en-Velin (41 %), Décines-Charpieu (40 %), Givors (34 %) et Saint-Priest (34 %) faisaient aussi, en 1968, partie du « peloton » de tête. Seule Vaulx-en-Velin a vu sa concentration augmenter très sensiblement au cours des trois décennies suivantes, puisqu'elle y a atteint 55 % trente ans plus tard.

Le tableau 1 présente l'ensemble des communes, ou arrondissements des grandes villes, où la concentration dépasse 50 %, par ordre d'importance. Cet ordre est approximatif et ne doit pas être pris au pied de la lettre compte tenu de la marge d'erreur liée aux calculs réalisés sur le sondage au quart du recensement. En 1999, l'Ile-de-France rassemblait l'essentiel des communes où la majorité des mineurs étaient des enfants d'immigré(s) : 81 % des 42 communes de plus de 10 000 habitants. Seuls deux arrondissements centraux de Marseille, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin dans le Rhône, Oyonnax dans l'Ain, Chalette-sur-Loing dans le Loiret et Behren-lès-Forbach rivalisaient avec les communes franciliennes les plus concentrées (tableau 1). Les 9 villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépassait 60 % étaient localisées en Ile-de-France, dont six d'entre elles en Seine-Saint-Denis. La proportion de jeunes d'origine étrangère était la plus élevée à Clichy-sous-Bois (70 %). Mais Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, Garges-lès-Gonesse dans le Val-d'Oise, La Courneuve et Villetaneuse en Seine-Saint-Denis n'étaient pas loin derrière, avec plus de 65 %. Ces villes sont marquées par un processus de substitution démographique. L'évolution la plus

spectaculaire est sans doute celle de Mantes-la-Jolie et de Pierrefitte-sur-Seine. À Mantes-la-Jolie, en 1968, on comptait un peu plus de 800 jeunes d'origine étrangère qui ne représentaient que 10 % de l'ensemble de la jeunesse de la ville. En 1999, leur nombre a été multiplié par 11 quand celui des enfants de parents nés en France diminuait de 42 %. À Pierrefitte-sur-Seine, le nombre des enfants d'immigrés a été multiplié par plus de six tandis que le nombre de ceux dont les deux parents sont nés en France diminuait de 52 %.

Ces villes ou arrondissements de grandes villes à forte concentration ont été destinataires des courants migratoires les plus récents : d'Afrique noire généralement, d'où la domination de l'Ile-de-France, mais aussi de Turquie et quelquefois du Sud-Est asiatique. En 1999, la proportion de jeunes d'origine maghrébine était la plus élevée à Behren-lès-Forbach (41 %), les deux premiers arrondissements de Marseille (39 %), Mantes-la-Jolie (34 %) et Saint-Fons (33 %) dans le Rhône. Les plus fortes concentrations en jeunes d'origine noire africaine se trouvaient en région parisienne, aux Mureaux (24 %), à Villetaneuse (22 %), à Mantes-la-Jolie (19 %), à Épinay-sur-Seine (18 %) et à Grigny (17 %). Celles d'origine turque étaient localisées, sans grande surprise à l'est, à Bellegarde (19 %) dans l'Ain, Bischwiller (19 %) dans le Bas-Rhin, mais aussi à Chalette-sur-Loing (18 %) dans le Loiret, Clichy-sous-Bois (16 %) et Montereau-Fault (15 %) en Ile-de-France. Enfin, si le treizième arrondissement parisien est célèbre par la présence importante de personnes originaires du Sud-Est asiatique, ces dernières ne représentaient que 7 % des jeunes âgés de moins de 18 ans de l'arrondissement, loin derrière les implantations que l'on trouvait à Lognes (27 %), Noisiel (11 %), Villepinte (10 %), Noisy-le-Grand (9 %).

Aujourd'hui, les concentrations ethniques touchent les zones urbanisées, et l'Ile-de-France au premier titre. Cela n'a pas toujours été le cas, notamment dans certains départements du sud de la France. Le dynamisme démographique « autochtone » des départements du sud concerne plus volontiers, quand ce n'est pas exclusivement, les zones les moins urbanisées. En Ile-de-France même, les phénomènes de substitution démographique se produisent surtout à Paris et dans la petite couronne. Les zones rurales ont été, globalement, peu touchées par les effets démographiques de l'immigration étrangère. Certaines zones rurales ont même constitué les destinations privilégiées des familles d'origine française, cela a aussi été le cas des familles de rapatriés d'Afrique, fuyant les communes présentant, désormais, des concentrations massives. Ces phénomènes de sécession territoriale ont largement contribué à l'accroissement des concentrations des zones urbaines qui atteignent maintenant des proportions très importantes, surtout en Ile-de-France. Si, comme l'écrit Éric Maurin, la ségrégation sociale « mine les villes de l'intérieur »¹⁴, les concentrations ethniques qui l'accompagnent ne sont plus seulement une affaire de quartier mais concernent aujourd'hui des villes entières, voire un département si l'on songe à la situation de la Seine-Saint-Denis : on ne cherche plus seulement à quitter son quartier, mais sa commune, voire son département.

Tableau 1. Communes où la proportion de jeunes d'origine étrangère est, en 1999, supérieure à 50 % (Évolution 1968-1999)
Champ : enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans une famille

	Code d'p	1968	1975	1982	1990	1999
CLICHY-SOUS-BOIS	93014	22,1	30,5	42,1	61,1	69,8
GARGES-LES-GONESSE	95268	30,3	38,9	46,1	52,0	66,5
MANTES-LA-JOLIE	78361	9,8	31,8	46,8	61,9	66,2
COURNEUVE	93027	21,7	34,8	38,5	55,6	65,3
VILLETANEUSE	93079	16,4	42,2	50,2	54,2	65,1
PIERREFITTE-SUR-SEINE	93059	12,0	30,2	34,3	47,2	64,5
AUBERVILLIERS	93001	23,5	35,5	42,8	53,4	64,0
SARCELLES	95585	19,6	25,5	39,7	52,8	62,2
SAINT-DENIS	93066	28,0	37,3	45,3	52,9	61,5
BOBIGNY	93008	17,5	29,1	37,2	46,4	59,3
VILLIERS-LE-BEL	95680	21,1	22,3	36,6	43,9	58,9
MUREAUX	78440	18,1	29,2	45,2	53,2	58,7
STAINS	93072	21,5	24,3	32,7	46,6	58,7
PANTIN	93055	14,0	21,7	37,5	51,6	58,2
SAINT-OUEN	93070	19,7	33,4	40,8	51,7	56,9
EPINAY-SUR-SEINE	93031	12,0	22,1	33,4	46,5	56,5
GRIGNY	91286	23,3	19,4	31,5	49,1	56,3
SAINT-FONS	69199	27,2	33,2	51,5	52,1	56,2
MARSEILLE 13	13202	28,5	38,2	-	47,0	56,2
AULNAY-SOUS-BOIS	93005	16,6	28,2	39,3	49,9	55,7
VAULX-EN-VELIN	69256	41,3	48,5	46,9	51,3	54,9
MARSEILLE 1	13201	21,2	26,9	-	50,8	54,7
TRAPPES	78621	8,5	23,9	37,8	50,1	54,6
OYONNAX	01283	19,2	32,3	44,7	54,4	54,4
PARIS 18	75018	20,0	29,4	44,0	51,6	54,3
BONDY	93010	16,3	22,4	32,9	42,1	54,2
LOGNES	77258	-	-	-	49,4	54,1
CHALETTE-SUR-LO	45068	23,0	37,4	48,4	48,2	53,7
VILLENEUVE-LA-G	92078	17,6	23,4	36,4	48,5	53,5
PARIS 19	75019	22,1	27,1	40,4	49,0	53,5
GENNEVILLIERS	92036	28,1	31,4	40,0	50,6	52,6
PARIS 10	75010	24,5	34,7	47,9	52,5	51,5
MONTEREAU-FAULT	77305	25,0	32,0	39,6	45,3	51,3
CLICHY	92024	14,0	22,8	35,9	52,0	51,3
BEHREN-LES-FORBACH	57058	71,8	72,1	67,1	59,3	51,0
IVRY-SUR-SEINE	94041	20,6	27,7	37,3	45,1	50,6
SEVRAN	93071	18,6	30,3	30,6	40,5	50,5
BAGNOLET	93006	21,9	30,5	37,5	47,9	50,5
GOUSSAINVILLE	95280	14,7	29,0	35,2	43,0	50,4
MONTFERMEIL	93047	29,6	40,1	47,2	52,0	50,4
NOISIEL	77337	15,2	27,1	32,0	36,7	50,3
PARIS 2	75002	30,9	38,5	49,2	56,5	50,2

Notes : Le tableau n'est pas renseigné pour Marseille 1 et 13 en 1982 faute de données disponibles par arrondissement et pour la ville de Lognes en 1968, 1975 et 1982, les effectifs concernés étant alors trop faibles.

Les déclarations sur la nécessité de casser les ghettos vont se heurter à cette dynamique, très difficile à renverser, d'autant que l'immigration étrangère continue de se concentrer sur l'Ile-de-France. L'hétérogénéité culturelle est aujourd'hui, par effet mécanique, liée à l'ancienneté des courants migratoires de populations à forte fécondité, très visible sur le bas des pyramides des âges. Elle va, dans les décennies à venir, « remonter » ces pyramides des âges et se trouver renforcée latéralement, compte tenu de la démographie déclinante, par des flux migratoires persistants, en provenance de pays musulmans notamment. Conjugées à la désertion des zones les plus concentrées par ceux qui le peuvent, souvent des populations d'origine française, à la relégation sociale et à l'insécurité croissante¹⁵, les concentrations ethniques risquent de déboucher sur des enclaves où pourraient apparaître des revendications politiques d'un droit dérogatoire sur base ethnico-religieuse et, plus généralement, sur la formulation d'exigence de conformité visant l'ensemble de la société française.

¹ Grâce aux registres de population, ces pays disposent d'informations annuelles sur les populations d'origine étrangère. Aux Pays-Bas, la première génération née sur place est composée des personnes ayant au moins un parent immigré. Au Danemark et en Norvège, la statistique publique ne retient que celles dont les deux parents sont immigrés.

² La première vague d'enquêtes a eu lieu en 2004.

³ Tout en sachant que cette variable ne suffit pas puisqu'il faut pouvoir distinguer les enfants de rapatriés d'Afrique des enfants d'immigrés du même continent.

⁴ La sortie du foyer parental est extrêmement rare, y compris dans les générations anciennes, avant 18 ans. Un autre défaut demeure, impossible à corriger celui-là. Les parents attribués aux enfants d'une famille sont ceux qui partagent le même logement au moment du recensement. En cas de famille recomposée, ce ne sont pas toujours les deux parents des enfants.

⁵ Une idée seulement, aux migrations internes près.

⁶ M. Tribalat, « Fécondité des immigrées et apport démographique de l'immigration étrangère », in : C. Bergouignan, C. Blayo, A. Parant, JP. Sardon, M. Tribalat, *La population de la France, Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, 2005.

⁷ M. Tribalat, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 6, 1993. TRIBALAT M., « Immigration et concentrations urbaines », in : *France : les révolutions invisibles*, sous la direction de Daniel Cohen, Calman-lévy, Magnum Photos/Fondation Saint-Simon, Paris, 1998.

⁸ Les quelques données diffusées par l'Insee à la suite du recensement de 1999 l'ont été de manière très globale, sans limitation de l'âge des enfants et au niveau de la France entière seulement, alors que ce type de données et les indicateurs de concentration ethnique ne revêtent leur pleine pertinence qu'à des niveaux géographiques assez fin (Cf. *Mars 1999, Recensement de la Population, Tableaux thématiques, Exploitation complémentaire. Population immigrée, Population étrangère*, Insee). Ce type d'exploitation n'a pas été retenu non plus dans la publication entièrement consacrée aux immigrés (Cf. *Les immigrés en France*, Insee – Références, 2005).

⁹ « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2006. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première*, 1098, Août 2006.

¹⁰ Les recensements de 1968 et de 1975 ne sont pas jugés crédibles pour cette région par l'Insee.

¹¹ C. Borrel, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première*, n° 1098, Août 2006.

¹² Données extraites des fichiers du ministère de l'Intérieur par Xavier Thierry, Ined.

¹³ Chaque arrondissement des trois grandes villes françaises, Paris, Lyon et Marseille, est individualisé et compte pour une commune.

¹⁴ Éric Maurin, *Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, Seuil, 2004.

¹⁵ À cet égard, voir le cri d'alerte du préfet de Seine-Saint-Denis, Jean-François Cordet du 13 juin 2006 sur la situation désastreuse de son département en matière de délinquance (texte mis en ligne par Le Monde).